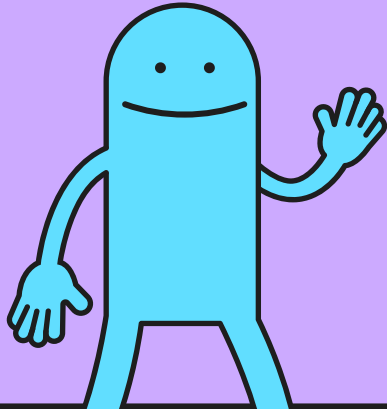
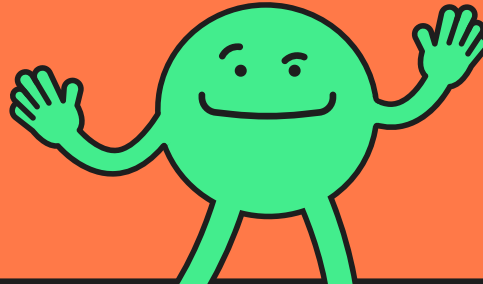


# LE CNAL

Salut, je suis Ben



Et moi c'est Bob



Bob souhaite passer le concours de TSPDD mais il a beaucoup de questions. Heureusement, Ben est là pour y répondre



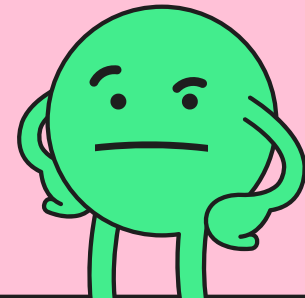
C'est quoi le CNAL Ben ?



Ah alors ça tu vas voir c'est GÉNIAL ! C'est le concours national à affectation locale. Pour la première fois en 2024, pour la seule spécialité "Techniques générales - TG", le concours est organisé en concours national à affectation locale.



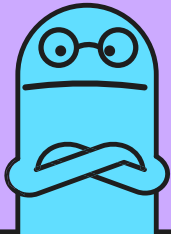
Mhm, je ne crois pas avoir tout compris, si je choisis la spécialité "techniques générales" il se passe quoi concrètement ?



# LE CNAL

Bob, un effort s'il te plait... Cela signifie que tu choisis, dès ton inscription, la région dans laquelle tu souhaiteras travailler en cas de réussite au concours. Mais attention ! Lors de ton inscription, tu devras à la fois choisir la future région dans laquelle tu souhaiteras travailler (affectation) mais aussi ton centre d'examen où tu seras convoqué pour passer les épreuves écrites d'admissibilité, les deux choix pouvant être différents.

Tu te rends compte de la chance que tu as, tu vas pouvoir rester en Grand-Est !



Oh alors ça c'est SU-PER !  
Vive la quiche lorraine, le champagne, la choucroute...



Oui c'est bon, on a compris le Grand-Est c'est super. Si comme Bob, vous avez beaucoup de questions, vous pouvez retrouver toutes les infos sur le concours en suivant ce lien

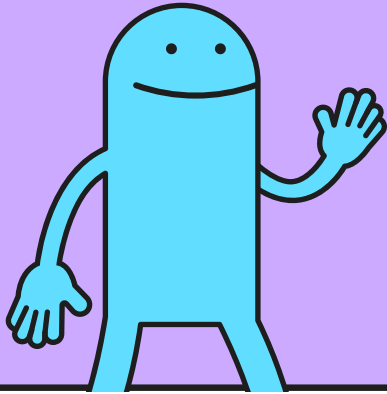
<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html>

ou en scannant le QR code



# LE CHOIX DE LA SPECIALITE ET DU DOMAINE

Salut Bob! Alors, tu as fait ton choix de spécialité et de domaine pour le concours TSPDD ?



Salut Ben... Pour être honnête avec toi je n'ai rien compris



Allons Bob ne fait pas cette tête ! Je vais tout t'expliquer, c'est parti !



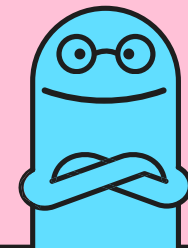
Tu dois choisir entre ces 3 spécialités: Exploitation et entretien des infrastructures (EEI), Techniques générales (TG) ou Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG)



Ensuite, en fonction de la spécialité choisie, tu devras choisir un domaine. Si tu prends la spécialité exploitation et entretien des infrastructures (EEI) tu auras le choix entre gestion et maintenance des bâtiments ou Gestion et maintenance des infrastructures et des routes



Si tu choisis la spécialité techniques générales tu auras le choix entre le domaine eau – environnement – risques naturels ou l'aménagement durable des territoires



# LE CHOIX DE LA SPECIALITE ET DU DOMAINE

Et enfin, si tu choisis la spécialité Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG), tu n'auras pas de domaines à choisir. Maintenant, choisis bien en fonction de ton domaine de formation



Pourquoi il faut toujours choisir, je les aime toutes moi !  
Je ne peux pas les abandonner, je tiens à elles.



On parle de spécialités Bob... Si comme Bob vous avez beaucoup de questions, vous pouvez retrouver toutes les infos sur le concours en suivant ce lien :

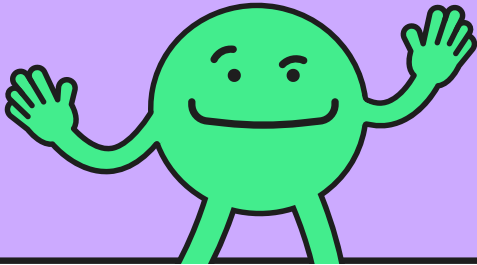
<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html>

ou en scannant le QR code



# LES CONDITIONS D'ACCÈS

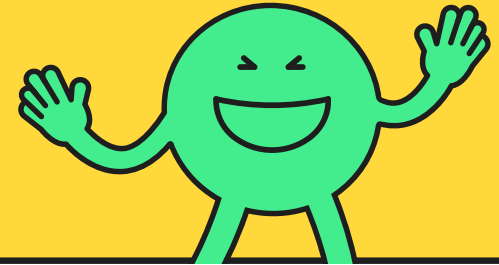
Salut Ben ! Tu n'aurais pas oublié de me parler de quelque chose ?



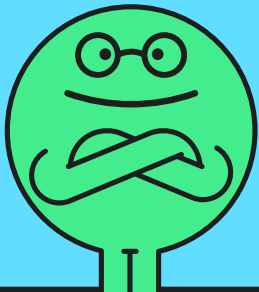
Salut Bob ! Si j'ai oublié de te parler des conditions d'accès



Ne t'inquiète pas, j'ai pensé à tout, aujourd'hui c'est moi qui explique !



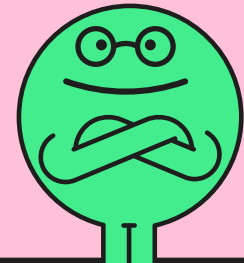
Merci pour tes lunettes Ben, commençons. Pour concourir en tant que candidat externe, il faut être titulaire d'un bac +2 ou d'un équivalent



Et quels sont les équivalents ?

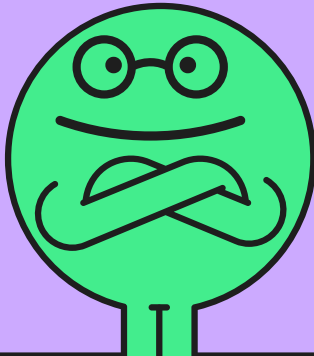


Tu retrouveras toutes les équivalences et dispenses dans la notice du concours



# LES CONDITIONS D'ACCÈS

Et si tu es un candidat interne, pour concourir, il faut avoir 4 années de service publique au 1er janvier 2024



Alors là, je suis impressionné. Si comme Ben vous aviez oublié les conditions, vous pouvez retrouver toutes les infos sur le concours en suivant ce lien :

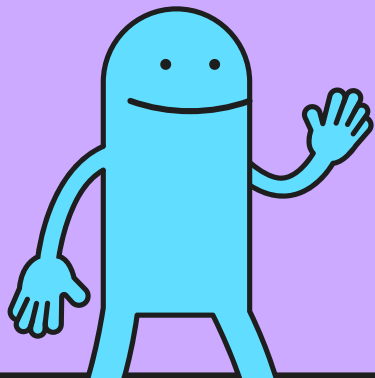
<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html>

ou en scannant le QR code



# INSCRIPTIONS ET PRÉPARATION

Salut Bob ! Je suppose que tu es inscrit au concours et que tu as déjà commencé à te préparer ?



Euh oui oui bien sur, tout est prêt, le top, je gère...Bon en vrai, j'ai oublié



Un jour, vous oublierez votre tête monsieur Bob. Heureusement que je suis là, je vais tout t'expliquer



Tout d'abord, tu dois téléverser les documents sur ton espace candidat avant le mardi 9 janvier 2024, 23h59 (heure de Paris) :



Les documents à fournir sont:

- Diplôme
- Si tu as moins de 25 ans : attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Le cas échéant, le certificat médical de demande d'aménagement d'épreuves



Ensuite, pour t'inscrire au concours en spécialité TG, tu suis ce lien <https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html>

Ou pour t'inscrire au concours en spécialité EEI ou NSMG, tu suis ce lien <https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html>



# INSCRIPTIONS ET PRÉPARATION

Tu peux aussi t'inscrire par voie postale : tu fais ta demande écrite, tu recevras un dossier imprimé d'inscription. Le cas échéant, ta demande écrite est à adresser au ->



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Sous-direction du recrutement et de la mobilité Bureau des recrutements par concours – Pôle Technique SG/DRH/D/RM1/PCT2 2024-TSPDD-29 Concours externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable Dossier de candidature Grande Arche de la Défense, Paroi sud Bureau 14S01 92055 LA DÉFENSE CEDEX

Attention Bob, tu as jusqu'au 9 janvier 2024 pour t'inscrire, alors ne traîne pas !

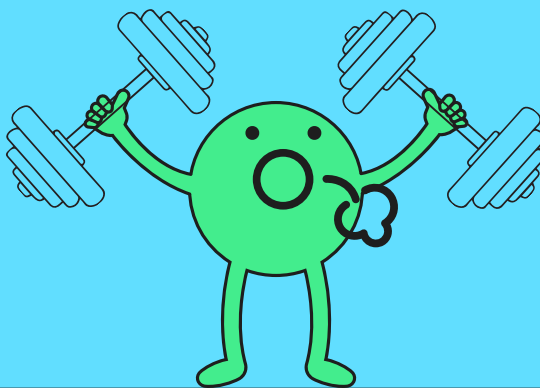


Et pour ce qui est de la préparation, tu peux consulter les rapports de jury, annales de sujets du concours TSPDD en suivant le lien suivant:

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html>



Je m'entraîne déjà regarde !



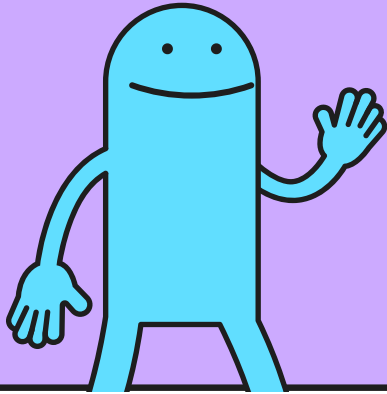
Super Bob, impressionnant... Sinon, vous pouvez retrouver les infos en suivant ce lien <https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html> ou en scannant le QR code





# LES ÉPREUVES

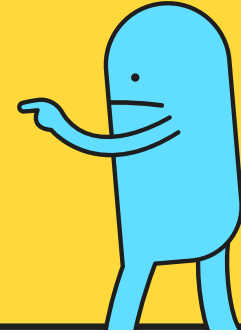
Salut Bob! Alors, tu t'es renseigné sur les épreuves du concours ?



Non Ben ! Je suis énervé, j'y comprends rien à ces épreuves moi ! Je suis au bout du rouleau !



Bob on se calme, tu sais que je suis là pour expliquer... Alors, si tu es calmé on va expliquer les épreuves d'accord. Allez, au boulot !



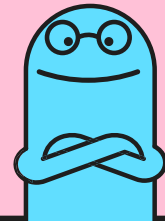
Tout d'abord, il y a 2 épreuves d'admissibilité et 1 ou 2 épreuve(s) d'admission. Les épreuves d'admissibilité sont notées de 0 à 20. Toute note strictement inférieure à 6 sur 20 à une des épreuves est éliminatoire



L'épreuve n°1 consiste, à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note. Le dossier porte sur des sujets d'actualité en lien avec les missions du corps des techniciens supérieurs principaux du développement durable

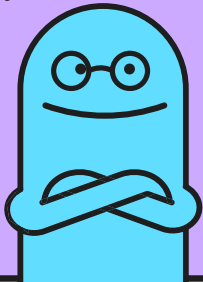


Ensuite, l'épreuve écrite n°2 comporte deux parties: 1ère partie: Un cas pratique avec mise en situation professionnelle à partir d'un dossier et 2ème partie: Cinq questions à réponses courtes au plus, portant sur les principes fondamentaux de la spécialité considérée.



# LES EPREUVES

Et enfin, l'épreuve orale d'admission. Elle consiste en un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes. L'entretien débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes au plus à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique. Cet exposé est suivi d'une discussion de 20 minutes au plus avec le jury, qui peut compléter cet entretien par des questions relatives aux motivations et au projet du candidat.



Et j'ai entendu dire que les candidats inscrits dans la spécialité NSMG auront en plus une épreuve de natation (50 mètres nage libre, départ plongé) à effectuer.



Génial il est prêt pour le grand bain... Si comme Bob vous avez beaucoup de questions, vous pouvez retrouver toutes les infos sur le concours en suivant ce lien :

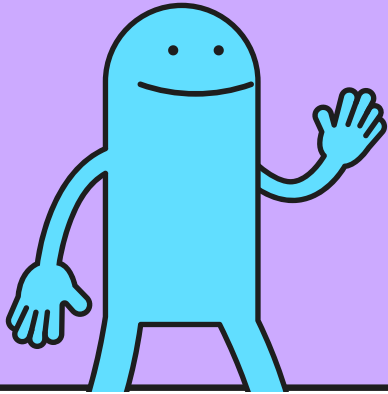
<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html>

ou en scannant le QR code



# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION

Félicitations, tu as réussi le concours de TSPDD Bob ! Alors du coup, tu t'es penché un peu sur la procédure d'affectation ?



Olala non ça a l'air trop compliqué encore comme truc...



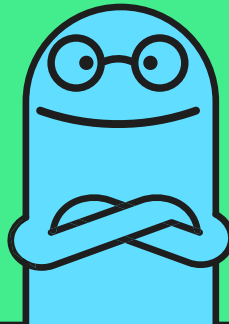
Pas de panique Bob, respire ça va bien se passer, je suis là pour t'expliquer



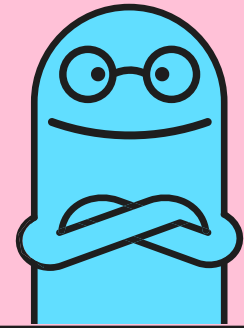
C'est pas sorcier ! Pour commencer, il faut savoir que les lauréats du concours interne qui sont déjà TSDD sont dispensés d'école et il existe une possibilité de maintien de poste



Ensuite, pour les autres lauréats du concours interne, le dossier est examiné et si il est démontré une adéquation entre le parcours professionnel et le diplôme du lauréat avec le futur métier de TSPDD, alors l'alternance est favorisée



Et pour les lauréats du concours externe, la procédure est identique La formation en alternance ou initiale sera proposée en fonction de l'adéquation profil/domaine métier des TSPDD.

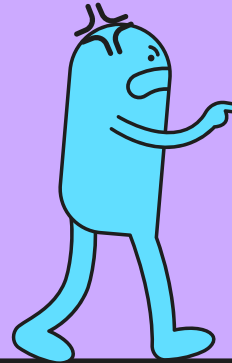


# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION

Ok j'ai compris mais...



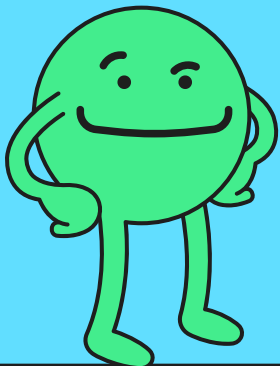
Mais quoi Bob ? Je lâche l'affaire, tu as TOUJOURS des questions c'est pas si compliqué la fonction publi-euh



Bon j'ai rien dis, quelles sont tes interrogations mon cher Bob ?



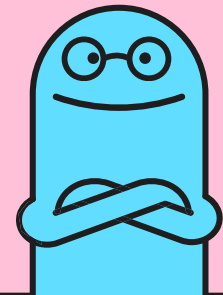
Merci, je me demandais comment se déroulait l'affectation en poste ?



Je ressors mes lunettes et donc, pour les lauréats qui partent en alternance, ils démarrent sur leur poste dès le mois de septembre 2024



Pour ceux qui suivent la formation initiale, ils démarrent l'école en septembre 2024. Entre décembre et janvier, ils reçoivent une liste de postes sur lesquels ils se positionnent en fonction de leur rang de classement pour une affectation sur poste en avril 2025



# LA PROCÉDURE D'AFFECTATION

C'est SUPER, merci Jamy!  
J'ai tout compris, c'est  
super simple la fonction  
publique !



Ne m'appelle plus jamais  
Jamy.



Retrouvez toutes les infos  
sur le concours en suivant  
ce lien :

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html>

ou en scannant le QR code

